

Nouvelles règles en matière de recommandations d'investissements produites ou diffusées par des journalistes financiers

La loi dite ?Breton? du 26 juillet 2006 prévoit notamment la création d'une association ou d'un code de bonne conduite pour les journalistes financiers qui produisent ou diffusent des recommandations d'investissements. Les médias, voire les journalistes adhérant à cette association doivent respecter les règles que celle-ci édicte, sous peine d'être sanctionnés. Pour les non-adhérents, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a adopté le 10 mai un arrêté homologuant les modifications du règlement général de l'AMF et notamment l'insertion d'un nouveau chapitre : « Recommandations d'investissements produites ou diffusées dans le cadre d'une activité journalistique ». Sont à ce titre formulées les règles de présentation des recommandations, d'identification des journalistes et de transparence strictes.